Renseignements

Par Morike cam
Bonjour Je voudrai savoir si c'est possible de faire une demande de naturalisation étant domicilié à une association ?merci
Par Isadore
Bonjour,

Cela semble difficile, sauf si la domiciliation est justifiée par autre chose qu'un manque de ressources vous empêchant d'avoir votre propre logement (par exemple vous avez d'importants revenus mais avez choisi un mode de vie itinérant).

Cependant la naturalisation exige de prouver un certain temps de résidence stable et effective en France, il va donc falloir le prouver par d'autres moyens.

Je vous conseille quand même de louer quelque chose le temps de la procédure, ce sera plus simple.